

Neuchâtel, Le 11 mai 2023

Une partie de l'avenue du Vignoble en circulation alternée pendant une année

Afin de terminer les travaux de gros œuvre de l'important chantier de construction Bella Vista aux Portes-Rouges, des modifications temporaires de circulation et de stationnement auront cours à partir du 22 mai pendant une année. Le trafic s'écoulera de manière alternée sur une voie pendant les jours de la semaine, et quelques places en zone bleue seront provisoirement ôtées le long de l'avenue du Vignoble. Le maître d'ouvrage, le consortium d'entreprises neuchâtelaises et la Ville se sont mis d'accord pour assurer un maximum de sécurité, limiter les nuisances du chantier et préserver l'alignement de jeunes arbres.

Afin de pouvoir terminer les travaux de gros œuvre d'ici le printemps prochain, le maître d'ouvrage, l'entreprise PORR SUISSE AG, et le consortium d'entreprises neuchâtelaises mandatées, ont besoin d'un accès facilité au chantier pour les camions et autres engins. D'autant que tout à l'est du chantier, les travaux de remblayage nécessiteront un grand nombre d'allées et venues qui surchargerait une avenue du Vignoble déjà très passante et poserait des problèmes de sécurité.

Un tunnel piétonnier pour garantir la sécurité

Du 22 mai jusqu'au printemps 2024, l'une des deux voies de circulation sera supprimée pendant la semaine en journée (7h-17h), sur un tracé d'environ 100 mètres le long du chantier Bella Vista. Le trafic, en circulation alternée, sera modéré par du personnel de sécurité, habilité à prioriser le passage des transports publics et la mobilité douce, voire par une signalisation lumineuse selon l'importance du trafic. Des barrières de sécurité rouge et blanc délimiteront clairement les voies de circulation. Les soirs et les week-ends, la circulation sera rétablie sur les deux voies comme habituellement. Le tronçon concerné passera à 30 km/h pendant les travaux, une limitation qui pourrait être pérennisée en fonction des projets d'aménagements aux Portes-Rouges et à la Coudre.

Les accès piétonniers seront maintenus tant sur les trottoirs nord que sud de la route. Au sud, les piétons seront protégés par un tunnel garantissant la sécurité de toutes et tous, notamment des enfants sur le chemin de l'école. L'emprise du chantier sur la voie

publique nécessitera également la suppression provisoire de 15 places de stationnement en zone bleue. Celles-ci seront restituées à l'issue du chantier.

A noter que l'alignement d'arbres au sud de l'avenue du Vignoble sera intégralement préservé. Les riverain-e-s ont été informé-e-s de ces mesures en priorité, le maître d'ouvrage ayant assuré qu'il prendra tous les mesures nécessaires pour atténuer les désagrèments causés par ce chantier.

› **En lien : l'arrêté temporaire concernant la circulation routière du 8 mars 2023 sur le [site de la Ville](#)**

Ville de Neuchâtel

PORR SUISSE AG

Renseignements complémentaires :

Pour PORR SUISSE AG : Carlos Garrido, directeur Réalisation Suisse romande, 079 777 63 54

Pour la Ville de Neuchâtel : Antoine Benacloche, ingénieur communal, 032 717 76 12

